



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

### SAISON 2022/2023

#### PROCÈS-VERBAL N°64

Réunion du : **mardi 23 mai 2023**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### COUPE DE FRANCE 2023 / 2024

##### 1er Tour

##### **25813181 – DUGNYSIEN SC / BAN'ZANMI du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,  
La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de BAN'ZANMI.  
L'équipe de DUGNYSIEN SC est qualifiée pour le prochain tour.

##### **25813183 – DAMMARIE CITY / STADE VERTOIS du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,  
La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de STADE VERTOIS.  
L'équipe de DAMMARIE CITY est qualifiée pour le prochain tour.

##### **25813197 – MERY MERIEL BESSANCOURT / LA PANAMICAINE du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,  
La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de LA PANAMICAINE.  
L'équipe de MERY MERIEL BESSANCOURT est qualifiée pour le prochain tour.

##### **25813226 – PARIS XVII POUCHET / THILLAY VAUD'HERLAND du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,  
La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de THILLAY VAUD'HERLAND  
L'équipe de PARIS XVII POUCHET est qualifiée pour le prochain tour.

##### **25813304 – JA MONTRouGE / MESNIL SAINT DENIS ASL du 21/05/2023**

La Commission,

Après réception du courriel de MESNIL SAINT DENIS ASL en date du 21/05/2023 informant de son forfait.  
Après lecture de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel, du courriel et des explications fournies par la JA MONTRouGE.

Vu les dispositions de l'article 10.6 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

**. enregistre le forfait de MESNIL ST DENIS A.S.L., J.A. MONTRouGE est qualifié pour le prochain tour.**

**25813317 – COURONNES OFC / BOISSY FC du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de BOISSY FC.

L'équipe de COURONNES OFC est qualifiée pour le prochain tour.

**25813334 – 17 TOURNANTS US / SUD ESSONNE ETRECHY du 21/05/2023**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de 17 TOURNANTS US

L'équipe de SUD ESSONNE ETRECHY est qualifiée pour le prochain tour.

**25813329 – AFP 18 / PIERREFITTE FC du 21/05/2023**

Match non joué.

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel d'AFP 18,

Considérant que l'arbitre a constaté de nombreux trous et des fissures sur le terrain,

Considérant qu'il a déclaré l'impraticabilité du terrain,

Par ces motifs,

**. donne match à jouer le mercredi 31 mai 2023 à 20h00 (date butoir), sur les installations du FC PIERREFITTE.**

Précise la possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs devant parvenir à la Commission, au plus tôt.

**25813332 – ANDRESY FC / TROPICAL AC du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de TROPICAL AC.

L'équipe de ANDRESY FC est qualifiée pour le prochain tour.

**25813374 – EPINAY ATLETICO FC / LES PETITS PAINS du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe des PETITS PAINS.

L'équipe de EPINAY ATLETICO est qualifiée pour le prochain tour.

**25813466 – NOISEENNE ASS. / EMERAINVILLE FC du 21/05/2023**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe d'EMERAINVILLE FC n'a pas été en mesure de présenter 8 joueurs au coup d'envoi de la rencontre,

Par ces motifs,

**. donne match perdu par forfait non avisé à EMERAINVILLE FC.**

**25813162 – FONTENAY SAINT PERE AS / BENFICA ARGOSELO du 21/05/2023**

Lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de BENFICA ARGOSELO.

L'équipe de FONTENAY SAINT PERE AS est qualifiée pour le prochain tour.

**25813235 – MARCOUVILLE CITY CP / REGION HOUDANAISE FC du 21/05/2023**

Match non joué.

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel, des explications et documents fournis par le club de MARCOUVILLE CITY CP,

Considérant que l'arbitre a constaté la présence des deux équipes une heure avant le coup d'envoi officiel (14h30),

Considérant que le match n'a pas eu lieu en raison de l'occupation du terrain,  
Considérant que le club de MARCOUVILLE CITY a présenté à l'arbitre et au gardien des courriels attestant d'une réservation à l'horaire officiel,  
Vu les éléments transmis par MARCOUVILLE CITY,  
Par ces motifs,  
**. donne match à jouer le mercredi 31 mai 2023 à 20h00, sur les installations de REGION HOUDANAISE.**  
Précise la possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs devant parvenir à la Commission, au plus tôt.

**25813444 – TIGERY AS / PONTIERRY US du 21/05/2023**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel,  
La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de l'AS TIGERY.  
L'équipe de PONTIERRY US est qualifiée pour le prochain tour.

**25813467 – ASS. HORIZON AVENTURE / FC VARENNE du 21/05/2023**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel,  
La Commission enregistre le forfait non avisé de l'équipe de l'ASS. HORIZON AVENTURE.  
L'équipe de VARENNE FC est qualifiée pour le prochain tour.

**25813472 – PORT MARLY CS / VILLENEUVE AFC du 21/05/2023**

Match non joué.  
La Commission,  
Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des explications fournies par les clubs de PORT MARLY CS et VILLENEUVE AFC,  
Considérant que le match a été fixé sur une installation sportive qui n'est habituellement pas utilisée par l'équipe Seniors de PORT MARLY,  
Par ce motif,  
**. donne match à jouer le mercredi 31 mai 2023 à 20h00 (date butoir) au stade Antoine Lambertini à LE PORT MARLY.**  
Précise la possibilité de jouer avant cette date avec accord des deux clubs devant parvenir à la Commission, au plus tôt.

**2<sup>ème</sup> tour le 11 JUIN 2023 (entrée en lice des clubs évoluant en championnat régional).**

Nombre de clubs participant : 272

Nombre de matchs : 136

Les clubs évoluant en championnat national sont exempts de ce tour.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :  
<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=405570&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Les matches du 2<sup>ème</sup> tour auront lieu le 11/06/2023 à 14h30.

**Possibilité de jouer avant le 11/06/2023 avec l'accord des 2 clubs.**

**Les clubs qualifiés pour les finales des coupes départementales le 11/06/2023 auront leur match de Coupe de France reporté au 18/06/2023.**

**En cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre sera automatiquement inversée.**

**ARBITRAGE** : Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre officiel**, à la charge du club recevant.  
Les clubs souhaitant 2 arbitres assistants officiels doivent en faire la demande à la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue.

**Rappel :**

**En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).**

**SENIORS – CHAMPIONNAT**

**24577019 – BRETIGNY FCS 1 / MONTRouGE 92 FC 1 du 27/05/2023 (N3)**

Après lecture du courriel de BRETIGNY FCS, la Commission autorise le déroulement du match sur le terrain synthétique n°2 en cas d'impraticabilité du terrain d'honneur.

La Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

**24555427 – LILAS FC 1 / VINCENNES CO 1 du 27/05/2023 (R1/B)**

Courriel des LILAS FC et réception d'un arrêté municipal de la Ville des LILAS informant de la fermeture du Parc des Sports du 17 mai 2023 jusqu'à nouvel ordre, en raison d'un problème de sécurité de l'enceinte sportive,

Considérant qu'il s'agit d'une rencontre se situant dans les deux dernières journées,

Considérant que ce match a un enjeu sportif,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

. demande au club des LILAS FC de communiquer un autre terrain pour jouer ce match, information devant parvenir au plus tard le vendredi 26/05/2023 à 12h00.

**La Commission précise, qu'à titre exceptionnel, l'inversion du match peut être envisagée.**

Dans tous les cas, le match ne pourra pas être reporté à une autre date.

**24556489 – LILAS FC 2 / MONTFERMEIL FC 1 du 04/06/2023 (R3/D)**

Courriel des LILAS FC et réception d'un arrêté municipal de la Ville des LILAS informant de la fermeture du Parc des Sports du 17 mai 2023 jusqu'à nouvel ordre, en raison d'un problème de sécurité de l'enceinte sportive,

Considérant qu'il s'agit de la rencontre de la dernière journée,

Considérant que ce match a des enjeux sportifs,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

. demande au club des LILAS FC de communiquer un autre terrain pour jouer ce match, information devant parvenir au plus tard le vendredi 02/06/2023 à 12h00.

**La Commission précise, qu'à titre exceptionnel, l'inversion du match peut être envisagée.**

Dans tous les cas, le match ne pourra pas être reporté à une autre date.

**24555297 – FC 93 BOBIGNY BG 2 / CHATOU AS 1 du 27/05/2023 (R1/A)**

**Rappel.**

Demande du FC 93 BOBIGNY BG pour décaler le match au 28 mai 2023 à 15h00, en raison d'un match de NATIONAL 2 sur le terrain.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif et le match se situant dans les 2 dernières journées, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et demande au club de lui communiquer un autre terrain pour jouer ce match, **information à communiquer au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h00.**

**24555564 – PALAISEAU US 1 / CRETEIL LUSITANOS US 3 du 28/05/2023 (R2/A)**

Demande de PALAISEAU US pour jouer ce match à 16h00, avec accord de CRETEIL LUSITANOS US, en raison deux matchs U17 REGIONAL à 12h00 et U18 R2 à 14h00 sur le terrain,.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif et le match se situant dans les 2 dernières journées, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

La Commission demande au club de PALAISEAU US :

- soit de lui communiquer un autre terrain pour jouer ce match,
- soit de modifier la programmation des matches U17 et/ou U18 en utilisant les terrains n°1 et 2 du stade Georges Collet ;

information à transmettre au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h.

**24555957 – IVRY US 2 / MANTOIS 78 FC 2 du 28/05/2023 (R2/D)**

Demande de l'US IVRY pour avancer ce match à 14h00, en raison d'un match U18 R2 à 14h00 sur le terrain, avec accord de MANTOIS 78 FC.

Vu le classement des 2 équipes,

Vu l'accord des 2 clubs,

Considérant que la demande de changement horaire consiste à avancer le match par rapport à l'horaire officiel,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande.

**24555827 – NOISY LE SEC B. 93 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 28/05/2023 (R2/C)**

Demande de NOISY LE SEC B.93 pour jouer ce match à 17h30, en raison deux matchs Seniors District sur le terrain.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif et se situant dans les 2 dernières journées, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Elle rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles départementales.

**24555570 – MONTREUIL FC 1 / PALAISEAU US 1 du 04/06/2023 (R2/A)**

Demande de MONTREUIL FC pour jouer ce match à 15h30, en raison d'un match U18 District à 13h00.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif et se situant dans les 2 dernières journées, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

Elle rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles départementales.

**24555966 – ARGENTEUIL RC 1 / CONFLANS FC 1 du 04/06/2023 (R2/D)**

Demande d'ARGENTEUIL RC pour jouer ce match à 16h00, en raison de nombreux matchs sur le terrain.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de CONFLANS FC devant parvenir au plus tard pour sa réunion du mardi 30 mai 2023.

**24556484 – BLANC MESNIL SF 2 / LILAS FC 2 du 28/05/2023 (R3/D)**

Demande de BLANC MESNIL SF pour jouer ce match à 16h00, en raison deux matchs U20 R2 à 12h00 et U18 R2 à 14h00 sur le terrain, avec accord des LILAS FC.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif et se situant dans les 2 dernières journées, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et demande au club de BLANC MESNIL SF :

- soit de lui communiquer un autre terrain pour jouer ce match,
- soit de modifier la programmation des matchs U20 et/ou U18

**Information à transmettre au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h.**

**24556486 – TORCY PVM US 2 / STAINS F. ES 1 du 28/05/2023 (R3/D)**

Demande de TORCY PVM US pour avancer ce match à 14h30 sur le terrain n°2 du Fremoy, en raison de la disponibilité du terrain synthétique.

Vu le classement des 2 équipes,

Considérant que la demande de changement horaire consiste à avancer le match par rapport à l'horaire officiel,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de STAINS devant parvenir au plus tard, le vendredi 26 mai 2023 à 12h00.

**U20 - CHAMPIONNAT**

**25069409 – TREMBLAY FC 20 / ROMAINVILLE CA 20 du 21/05/2023 (R3/B)**

La Commission prend connaissance de la feuille de match ainsi que du rapport de l'arbitre et enregistre le forfait non avisé de ROMAINVILLE CA 20 (1<sup>er</sup> forfait) - dans les 3 dernières journées (amende triplée conformément à l'article 23.1 et à l'annexe financier du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

**24975754 – GRIGNY US 20 / DAMMARIE LES LYS FC 20 du 28/05/2023 (R3/C)**

Demande de GRIGNY US 20 d'avancer la rencontre au 27/05/2023.

La Commission donne son accord sous réserve de l'accord de DAMMARIE LES LYS FC.

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**U20**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**2<sup>ème</sup> et DERNIER RAPPELAVANT SANCTIONS :**

24577856 – TRAPPES ES 20 / BRETIGNY FCS 20 du 14/05/2023 (R2/B)

**U18 - CHAMPIONNAT****24557153 – ARGENTEUIL RC 1 / MASSY 91 FC 1 du 04/06/2023 (R2/A)**

Demande du RC ARGENTEUIL pour décaler ce match à 14h00 avec accord de MASSY 91 FC, en raison de trois matchs programmés sur le terrain.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour le club du RC ARGENTEUIL et se situant dans la dernière journée, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

**24557144 – LILAS FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 28/05/2023 (R2/A)**

Courriel des LILAS FC et réception d'un arrêté municipal de la Ville des LILAS informant de la fermeture du Parc des Sports du 17 mai 2023 jusqu'à nouvel ordre, en raison d'un problème de sécurité de l'enceinte sportive,

Considérant qu'il s'agit de l'avant dernière journée de championnat et que cette rencontre a un enjeu sportif, Considérant que la dernière journée se déroule le dimanche 04/06/2023,

Par ces motifs,

. demande au club des LILAS FC de communiquer un autre terrain pour jouer ce match, information devant parvenir au plus tard le vendredi 26/05/2023 à 12h00.

**La Commission précise, qu'à titre exceptionnel, l'inversion du match peut être envisagée.**

**U17 - CHAMPIONNAT****24963478 – COSMO TAVERNY / RED STAR FC du 16/04/2023 (R2/D)**

Reprise de dossier.

Lecture du courriel de COSMO TAVERNY en date du 18 mai 2023 indiquant l'envoi de la feuille de match par courriel le 24 avril dernier,

Vérification faite,

**La Commission entérine le score du match.**

**24604063 – ARGENTEUIL R C / PALAISEAU US du 04/06/2023 (R1)**

Demande du RC ARGENTEUIL pour avancer ce match à 12h00 avec accord de PALAISEAU US, en raison de trois matchs programmés sur le terrain.

Vu le classement des 2 équipes, la Commission donne son accord (match sans enjeu sur les montées et descentes).

**24963329 – BLANC MESNIL SFB / EPINAY ACADEMIE du 28/05/2023 (R2/C)**

Demande d'avancement de match de BLANC MESNIL SFB pour jouer le samedi 27 mai 2023 à 14h00, avec accord d'EPINAY ACADEMIE.

Accord de la Commission.

**24963490 – ST BRICE FC / RED STAR FC du 28/05/2023 (R2/D)**

Demande de changement d'horaire de SAINT BRICE FC pour jouer à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du RED STAR FC, devant parvenir au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h00.

**24963140 – VILLENEUVE AFC / BRIARD SC du 04/06/2023 (R2/B)**

Demande de VILLENEUVE AFC de décaler le match à 16h30, avec l'accord de BRIARD SC.



Vu le classement des 2 équipes, la Commission donne son accord.

### **U16 - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2ème et dernier Rappel

24572853 – CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 14/05/2023 (R3/C)

24572988 – IVRY US 1 / VILLEJUIF US 1 du 14/05/2023 (R3/D)

### **U16 - CHAMPIONNAT**

#### **24572860 – GRIGNY US 1 / C.F.F.P. 1 du 28/05/2023 (R3/C)**

Demande d'avancement de match de GRIGNY US pour jouer le vendredi 26 mai 2023 à 20h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de C.F.F.P., devant nous parvenir au plus tard le jeudi 25 mai 2023 à 12h00.

#### **24572331 – MONTRouGE FC 92 2 / EPINAY ACADEMIE 1 du 28/05/2023 (R2/B)**

Demande de changement d'horaire de MONTRouGE FC 92 pour jouer à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'EPINAY ACADEMIE, devant nous parvenir au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h00.

#### **24572330 – ESP. AULNAYSIENNE 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 28/05/2023 (R2/B)**

Demande de changement d'horaire de MONTRouGE FC 92 pour jouer à 14h15.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL SFB, devant nous parvenir au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h00.

#### **24572335 – RUEIL MALMAISON FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 28/05/2023 (R2/B)**

Demande de changement d'horaire de RUEIL MALMAISON FC pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MASSY 91 FC, devant nous parvenir au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h00.

#### **24572861 – BRIARD SC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 28/05/2023 (R3/C)**

Demande d'avancement de match de BRIARD SC pour jouer le samedi 27 mai 2023 à 19h00, avec accord de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission.

#### **24572858 – MEAUX ACADEMY CS 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 28/05/2023 (R3/C)**

Demande d'avancement de match de MEAUX ACADEMY CS pour jouer le samedi 27 mai 2023 à 19h00, avec accord de BUSSY ST GEORGES FC.

Accord de la Commission.

#### **24572864 - LILAS FC / MEAUX ACADEMY CS du 04/06/2023 (R3/C)**

Courriel des LILAS FC et réception d'un arrêté municipal de la Ville des LILAS informant de la fermeture du Parc des Sports du 17 mai 2023 jusqu'à nouvel ordre, en raison d'un problème de sécurité de l'enceinte sportive,

Considérant qu'il s'agit de la rencontre de la dernière journée,

Considérant que ce match a un enjeu sportif

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

. demande au club des LILAS FC de communiquer un autre terrain pour jouer ce match, information devant parvenir au plus tard le vendredi 02/06/2023 à 12h00.

**La Commission précise, qu'à titre exceptionnel, l'inversion du match peut être envisagée.**

**24572602 – ST OUEN L'AUMONE AS 2 / SURESNES JS 1 du 04/06/2023 (R3/A)**

Demande de l'AS ST OUEN L'AUMONE pour décaler ce match à 15h00, en raison d'un match U18 R2/B contre CLAYE SOUILLY à 13h00 sur le terrain, avec accord de SURESNES JS.

Cette rencontre ayant un enjeu sportif pour le club de SURESNES JS et le match se situant dans la dernière journée, la Commission refuse cette demande conformément à l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

La Commission demande de proposer un autre terrain pour jouer ce match à l'horaire officiel, information à communiquer pour sa réunion du mardi 30 mai 2023.

**U14 - CHAMPIONNAT**

**24565154 BONDY AS 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 27/05/2023 (R2/A)**

Demande de BONDY AS pour jouer le match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VERSAILLES 78 Fc qui doit parvenir au plus tard le vendredi 26/05/2023 – 12h00.

**24565508 FONTENAY SS BOIS US 1 / PALAISEAU US 1 du 13/05/2023 (R3/C)**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de FONTENAY SOUS BOIS US et de l'arbitre officiel du match indiquant un problème lors de la clôture de la FMI,

Considérant qu'il convient de récupérer les données de ce match et de les entériner :

1. Enregistre le résultat du match

FONTENAY SOUS BOIS US : 5 buts

PALAISEAU US : 2 buts

2. Enregistre la composition de l'équipe de FONTENAY SOUS BOIS US :

1. DORJEE TSANG Ngawang

2. MACLATCHY Roman

3. SACKO Makan

4. CILIAN Mateos

5. ORVILLE Kyllian

6. DA VEIGA DOS REIS Davis

7. AUBRIET Souleymane

8. LADJAL Toumy

9. CURIER Thomas

10. BAILLY Melvine

11. SMAHI Rayan

12. EL KARKAFI Marwan

13. CHIAD Syphax

14. FEUMI JANTOU Esteban

3. Demande au club de PALAISEAU US de lui faire parvenir la composition de son équipe pour sa prochaine réunion.

**24565604 LILAS FC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 27/05/2023 (R3/D)**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de report des LILAS FC accompagné de l'arrêté de fermeture du Parc des Sports (jusqu'à nouvel ordre),

Considérant qu'il s'agit de l'avant dernière journée de championnat,

Considérant que cette rencontre a un enjeu sportif,



Considérant que la dernière journée se déroule le samedi 03/06/2023,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

. demande au club des LILAS FC de communiquer un autre terrain pour jouer ce match, information devant parvenir au plus tard le vendredi 26/05/2023 à 12h00.

**La Commission précise, qu'à titre exceptionnel, l'inversion du match peut être envisagée.**

<b>CDM - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES</b>
--

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1<sup>er</sup> Rappel

24571799 – PARISIENNE ES / ARCOP NANTERRE du 21/05/2023 (R3/B)

2<sup>ème</sup> et dernier Rappel

24571666 – MAGNY 78 FC / ST CYR LUSO du 14/05/2023 (R3/A)

<b>ANCIENS - CHAMPIONNAT</b>
------------------------------

**24604862 – VILLEJUIF US / EVRY FC du 28/05/2023 (R3/C)**

Demande de changement d'horaire de VILLEJUIF US pour jouer à 11h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'EVRY FC, devant nous parvenir au plus tard le vendredi 26 mai 2023 à 12h00.